

Canada : la Banque Mondiale sanctionne SNC-Lavalin pour corruption présumée

La Banque mondiale a annoncé mercredi 17 avril avoir interdit à une branche du géant canadien de l'ingénierie SNC-Lavalin, et à une centaine de ses filiales, de participer à ses projets pendant dix ans, pour corruption présumée lors de la construction d'un pont au Bangladesh.

Il s'agit d'allégations concernant des pots-de-vin versés à des responsables au Bangladesh par SNC-Lavalin Inc., qui travaillait sur le projet de ce pont de plus de 6 kilomètres de longueur sur le fleuve Padma, précise la BM.

Pendant l'enquête sur cette affaire, la Banque avait appris que des fautes avaient été également commises par la même branche du groupe canadien sur un chantier d'électrification au Cambodge, ajoute le communiqué.

Cette exclusion a été décidée dans le cadre d'un accord négocié entre la Banque mondiale et SNC-Lavalin. La durée de la sanction pourra être réduite à huit ans, si la société respecte toutes les procédures prévues par cet accord. Les autres branches de SNC-Lavalin éviteront le bannissement à condition de suivre ces dispositions.